

RCS : MELUN Code greffe : 7702

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de MELUN atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2010 B 01616 Numéro SIREN : 527 770 978 Nom ou dénomination : A.P.N.
--

Ce dépôt a été enregistré le 19/10/2018 sous le numéro de dépôt 10224

Bilan

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/17	Net au 31/12/16
ACTIF				
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement	5 691,36	5 691,36		
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets et droits assimilés				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions	37 034,03	25 246,91	11 787,12	15 490,52
Installations techniques, matériel et outillage	38 910,92	27 908,29	11 002,63	14 721,23
Autres immobilisations corporelles	14 332,26	8 690,02	5 642,24	4 225,48
Immob. en cours / Avances & acomptes				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	20 068,00		20 068,00	20 068,00
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	116 036,57	67 536,58	48 499,99	54 505,23
Stocks				
Matières premières et autres approv.				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	222 177,11		222 177,11	196 046,88
Créances				
Clients et comptes rattachés	130 519,78		130 519,78	98 612,99
Fournisseurs débiteurs	95 990,05		95 990,05	89 810,43
Personnel	3 237,70		3 237,70	
Etat, Impôts sur les bénéfices	17 938,00		17 938,00	12 162,00
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	2 449,06		2 449,06	7 147,57
Autres créances				
Divers				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	178 594,21		178 594,21	220 895,11
Charges constatées d'avance	1 119,00		1 119,00	2 274,00
TOTAL ACTIF CIRCULANT	652 024,91		652 024,91	626 948,98
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Prime de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion - Actif				
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL ACTIF	768 061,48	67 536,58	700 524,90	681 454,21

Bilan

	Net au 31/12/17	Net au 31/12/16
PASSIF		
Capital social ou individuel	95 000,00	95 000,00
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecarts de réévaluation		
Réserve légale	7 035,50	5 992,46
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	95 363,74	75 545,99
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice	24 017,64	20 860,79
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	221 416,88	197 399,24
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques		25 000,00
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		25 000,00
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts	42 508,33	23 077,83
Découverts et concours bancaires	36 219,86	108,00
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	78 728,19	23 185,83
Emprunts et dettes financières diverses		42,05
Emprunts et dettes financières diverses - Associés		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	294 259,95	338 218,01
Personnel	23 153,68	24 283,39
Organismes sociaux	36 472,04	37 388,49
Etat, Impôts sur les bénéfices		
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	31 543,97	24 581,51
Etat, Obligations cautionnées		
Autres dettes fiscales et sociales	2 650,00	4 650,00
Dettes fiscales et sociales	93 819,69	90 903,39
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	12 300,19	6 705,69
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES	479 108,02	459 054,97
Ecarts de conversion - Passif		
TOTAL PASSIF	700 524,90	681 454,21

Compte de résultat

	du 01/01/17 au 31/12/17 12 mois	%	du 01/01/16 au 31/12/16 12 mois	%
PRODUITS				
Ventes de marchandises	2 184 194,53	99,30	2 245 493,57	99,32
Production vendue	15 501,00	0,70	15 445,50	0,68
Subventions d'exploitation	988,89	0,04		
Autres produits	25 153,33	1,14	1 740,81	0,08
Total	2 225 837,75	101,19	2 262 679,88	100,08
CONSOMMATION M/SES & MAT				
Achats de marchandises	1 400 449,77	63,67	1 370 639,27	60,62
Variation de stock (m/ses)	-26 130,23	-1,19	3 112,37	0,14
Achats de m.p & aut.approv.	18 071,00	0,82	15 797,00	0,70
Autres achats & charges externes	265 083,88	12,05	273 687,34	12,11
Total	1 657 474,42	75,35	1 663 235,98	73,56
MARGE SUR M/SES & MAT	568 363,33	25,84	599 443,90	26,51
CHARGES				
Impôts, taxes et vers. assim.	30 920,36	1,41	31 220,27	1,38
Salaires et Traitements	352 392,33	16,02	388 780,33	17,20
Charges sociales	117 613,40	5,35	137 002,49	6,06
Amortissements et provisions	9 649,33	0,44	8 998,58	0,40
Autres charges	3 960,54	0,18	1 255,59	0,06
Total	514 535,96	23,39	567 257,26	25,09
RESULTAT D'EXPLOITATION	53 827,37	2,45	32 186,64	1,42
Charges financières	4 516,40	0,21	2 538,71	0,11
Résultat financier	-4 516,40	-0,21	-2 538,71	-0,11
RESULTAT COURANT	49 310,97	2,24	29 647,93	1,31
Produits exceptionnels	22 166,66	1,01	465,86	0,02
Charges exceptionnelles	44 729,99	2,03	4 360,00	0,19
Résultat exceptionnel	-22 563,33	-1,03	-3 894,14	-0,17
Impôts sur les bénéfices	2 730,00	0,12	4 893,00	0,22
RESULTAT DE L'EXERCICE	24 017,64	1,09	20 860,79	0,92

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS SAS A P N

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2017, dont le total est de 700 525 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 24 018 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2017 au 31/12/2017.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 14/03/2018 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2017 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Agencements des constructions : 10 à 20 ans
- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices

Règles et méthodes comptables

montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du coût moyen pondéré. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) correspondant aux rémunérations éligibles de l'année civile 2017 a été constaté pour un montant de 15 776 euros. Conformément à la recommandation de l'Autorité des normes comptables, le produit correspondant a été porté au crédit du compte 649 - Charges de personnel - CICE.

Le produit du CICE comptabilisé au titre de l'exercice vient en diminution des charges d'exploitation et est imputé sur l'impôt sur les sociétés dû au titre de cet exercice.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement	5 691			5 691
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles	5 691			5 691
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	37 034			37 034
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	38 911			38 911
- Installations générales, agencements aménagements divers	6 000			6 000
- Matériel de transport	1 398	26 509	27 907	
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	4 528	3 804		8 332
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	87 871	30 313	27 907	90 277
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	20 068			20 068
Immobilisations financières	20 068			20 068
ACTIF IMMOBILISE	113 631	30 313	27 907	116 037

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions		30 313		30 313
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice		30 313		30 313
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions		27 907		27 907
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice		27 907		27 907

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement	5 691			5 691
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles	5 691			5 691
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	21 544	3 703		25 247
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	24 190	3 719		27 908
- Installations générales, agencements aménagements divers	3 395	600		3 995
- Matériel de transport	615	624	1 237	
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	3 691	1 004		4 695
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	53 434	9 649	1 237	61 845
ACTIF IMMOBILISE	59 126	9 649	1 237	67 537

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 271 322 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	20 068		20 068
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	130 520	130 520	
Autres	119 615	119 615	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	1 119	1 119	
Total	271 322	251 254	20 068
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
Fournisseurs - rrr à obtenir	93 883
Total	93 883

Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 95 000,00 euros décomposé en 19 000 titres d'une valeur nominale de 5,00 euros.

Provisions

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges	25 000		25 000		
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires					
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales					
sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges					
Total	25 000		25 000		
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
Exploitation			25 000		
Financières					
Exceptionnelles					

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 479 108 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	36 220	36 220		
- à plus de 1 an à l'origine	42 508	9 411	33 097	
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	294 260	294 260		
Dettes fiscales et sociales	93 820	93 820		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	12 300	12 300		
Produits constatés d'avance				
Total	479 108	446 011	33 097	
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice	50 000			
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	30 570			
(**) Dont envers les associés				

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs - fact. non parvenues	20 593
Banque - intérêts courus à payer	466
Dettes provis. pr congés à payer	23 154
Charges sociales s/congés à payer	9 109
Etat - autres charges à payer	2 650
Clients - rrr à accorder	10 800
Total	66 771

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées d avance	1 119		
Total	1 119		

Autres informations

Engagements financiers

Crédit-Bail

	Terrains	Constructions	Matériel Outillage	Autres	Total
Valeur d'origine				159 328	159 328
Cumul exercices antérieurs				55 790	55 790
Dotations de l'exercice				33 850	33 850
Amortissements				89 640	89 640
Cumul exercices antérieurs				65 013	65 013
Exercice				38 429	38 429
Redevances payées				103 442	103 442
A un an au plus				31 044	31 044
A plus d'un an et cinq ans au plus				23 704	23 704
A plus de cinq ans					
Redevances restant à payer				54 748	54 748
A un an au plus				18 861	18 861
A plus d'un an et cinq ans au plus				594	594
A plus de cinq ans					
Valeur résiduelle				19 455	19 455
Montant pris en charge dans l'exercice				31 215	31 215

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises à travers notamment des efforts en matière de reconstitution du fonds de roulement.

Tableau des cinq derniers exercices

	N-4	N-3	N-2	N-1	N
Capital en fin d'exercice					
Capital social	95 000,00	95 000,00	95 000,00	95 000,00	95 000,00
Nombre d'actions ordinaires	19 000,00	19 000,00	19 000,00	19 000,00	19 000,00
Opérations et résultats :					
Chiffre d'affaires (H.T.)	2 006 904,14	2 122 722,55	2 327 367,68	2 260 939,07	2 199 695,53
Résultat avant impôt, participation, dotations aux amortissements et provisions	57 327,19	55 844,62	32 562,27	34 752,37	11 396,97
Impôts sur les bénéfices	3 995,00	8 537,00	3 302,00	4 893,00	2 730,00
Résultat après impôts, participation, dotations aux amortissements et provisions	27 061,31	35 365,11	17 095,72	20 860,79	24 017,64
Résultat par action					
Résultat après impôts, participation avant dotations aux amortissements et provisions	2,81	2,49	1,54	1,57	0,46
Résultat après impôts, participation dotations aux amortissements et provisions	1,42	1,86	0,90	1,10	1,26
Dividende distribué					
Personnel					
Effectif salariés	7	7	7	7	7
Montant de la masse salariale	246 302,72	312 526,74	395 080,67	388 780,33	352 392,33
Montant des sommes versées en avantages sociaux	81 980,46	109 297,34	130 348,66	137 002,49	117 613,40

A P N

Société Par Actions Simplifiée au capital de 95 000.00 €

Siège social : 2 rue des moines

77140 NEMOURS

527 770 978 RCS MELUN

PROCES-VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE EN **DATE DU 27 JUIN 2018**

L'an deux mille dix-huit,

et le vingt-sept juin, à neuf heures ,

les associés de la société se sont réunis en assemblée générale ordinaire annuelle au siège social, sur convocation faite par le président, par lettre simple en date du 11 juin 2018.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance.

DAVID MARC préside la séance en qualité de président de la société.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par le président, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance, possèdent les 19 000 actions composant le capital.

En conséquence, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Monsieur le président dépose sur le bureau et met à la disposition des associés :

- la feuille de présence à l'assemblée,
- les copies des lettres de convocation,
- l'inventaire des valeurs actives et passives de la société, le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 31 décembre 2017,
- le rapport de gestion du président,
- le texte des résolutions proposées.

Puis le président déclare que l'inventaire, les comptes annuels, le rapport de gestion du président, la liste des associés, le texte des résolutions proposées ont été tenus à la disposition des associés, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée.

Il précise en outre que le droit de communication prévu par les statuts a été respecté.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Monsieur le président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Examen du rapport de gestion du président sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2017,
- Approbation des comptes annuels,
- Quitus au président et aux directeurs généraux,
- Affectation des résultats,

- Examen du rapport spécial du président sur les conventions visées à l'article L.227-10 du Code de commerce et décision à prendre au vu de ce rapport,
- Pouvoirs pour formalités,
- Questions diverses

Monsieur le président donne lecture du rapport de gestion .

Enfin il déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, Monsieur le président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIÈRE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du président approuve les comptes annuels arrêtés à la date du 31 décembre 2017 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ce rapport.

L'assemblée générale approuve les dépenses et charges visées à l'article 39-4 du Code général des impôts qui s'élèvent à un montant global de 7 228 € et qui ont donné lieu à une imposition de 1 084 €.

En conséquence, elle donne au président et aux directeurs généraux quitus entier et sans réserves de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale sur proposition du président décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2017, s'élevant à 24 017.64 €, de la manière suivante :

- | | |
|---|-------------|
| - Un résultat de | 24 017.64 € |
| - Une somme de | 1 200.88 € |
| représentant au moins 5 % du bénéfice, au compte de "réserve légale", | |
| - Une somme de | 22 816.76 € |
| affectée, pour solde, au compte "Autres réserves". | |

Rappel des dividendes antérieurement distribués

L'assemblée générale, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, rappelle qu'il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes, au titre des trois exercices précédents.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale approuve les opérations intervenues ou les conditions d'exécution des conventions antérieurement conclues entre la société et la société ARIANE, associée détenant plus de 10 % des voix, telles qu'elles résultent du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.227-10 du Code de commerce.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des associés votants, ARIANE s'étant abstenue et ses titres n'ayant pas été prises en compte dans le calcul de la majorité.

QUATRIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale approuve les opérations intervenues ou les conditions d'exécution des conventions antérieurement conclues entre la société et DAVID MARC, associé détenant plus de 10 % des voix, telles qu'elles résultent du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.227-10 du Code de commerce.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des associés votants, DAVID MARC s'étant abstenu et ses titres n'ayant pas été prises en compte dans le calcul de la majorité.

CINQUIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale approuve les opérations intervenues ou les conditions d'exécution des conventions antérieurement conclues entre la société et ERIC VARNAI, associé détenant plus de 10 % des voix, telles qu'elles résultent du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.227-10 du Code de commerce.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des associés votants, ERIC VARNAI s'étant abstenu et ses titres n'ayant pas été prises en compte dans le calcul de la majorité.

SIXIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir toutes publicités, dépôts et formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, le président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le président et un associé.

Il a également été établi une feuille de présence signée par les associés.

Le président



Un associé



A P N

Société Par Actions Simplifiée au capital de 95 000.00 €

Siège social : 2 rue des moines

77140 NEMOURS

527 770 978 RCS MELUN

RAPPORT DE GESTION SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2017

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 27 JUIN 2018

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire annuelle pour vous rendre compte de l'activité de notre société et des résultats de notre gestion durant l'exercice clos le 31 décembre 2017 et pour soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

De notre côté, nous sommes à votre disposition pour vous donner toutes précisions et tous renseignements complémentaires qui pourraient vous paraître opportuns.

Au présent rapport et pour une bonne information, nous avons décidé d'annexer un tableau faisant apparaître les résultats financiers de la société au cours des quatre derniers exercices.

Nous reprenons ci-après, successivement, les différentes informations telles que prévues par la réglementation.

Situation et activité de la société au cours de l'exercice

Ainsi que vous pouvez le constater, l'activité réalisée au cours de l'exercice écoulé se traduit par un chiffre d'affaires qui s'est élevé à 2 199 696 € contre 2 260 939 € pour l'exercice précédent, soit une diminution de 2.71 %.

Le total des charges d'exploitation ressort à 2 172 010 €, après dotation aux provisions et amortissements pour 9 649 €.

La masse salariale globale, y compris les charges sociales, est passée de 525 783 € à 470 006 €, soit une diminution de 10.61 %, alors que l'effectif moyen est passé de 12 à 11 personnes.

Le résultat d'exploitation ressort à 53 827 € contre 32 187 € pour l'exercice précédent, marquant une progression de 67.24 %.

Le résultat financier, d'un montant de -4 516 €, contre -2 539 € pour l'exercice précédent, permet de dégager un résultat courant avant impôt de 49 311 €, contre 29 648 € au 31 décembre 2016.

Le résultat exceptionnel s'élève à un montant de -22 563 €, contre -3 894 € pour l'exercice précédent.

L'impôt sur les bénéfices de l'exercice s'élève à une somme de 2 730 €.

Compte tenu des produits et charges de toutes natures, l'activité de l'exercice écoulé se traduit ainsi par un résultat bénéficiaire de 24 018 €, représentant 1.09 % du chiffre d'affaires hors taxes.

Ce résultat se trouve en progression de 15.13 % par rapport à celui de l'exercice précédent, qui se manifestait par un bénéfice de 20 861 €, soit 0.92 % du chiffre d'affaires.

Evolution prévisible et perspectives d'avenir

Relativement satisfaits des résultats de l'exercice écoulé, nous allons cependant porter tous nos efforts au développement de notre chiffre d'affaires, tout en restant très attachés au maintien à un juste niveau des frais fixes de structure et en surveillant au mieux le suivi des règlements.

Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Rien de particulier ne nous semble devoir être signalé sur ce plan.

Activité de la société en matière de recherche et développement

Notre société n'a pas comptabilisé de frais de cette nature au cours de l'exercice écoulé.

Prises de participations

Aucune prise de participation n'est intervenue au cours de l'exercice.

Proposition d'affectation du résultat

Ainsi que vous pouvez le constater, déduction faite de toutes charges et de tous amortissements, les comptes qui vous sont présentés font ressortir un bénéfice de 24 017.64 €, que nous vous proposons d'affecter de la manière suivante :

- | | |
|---|-------------|
| - Un résultat de | 24 017.64 € |
| - Une somme de | 1 200.88 € |
| représentant au moins 5 % du bénéfice, au compte de "réserve légale", | |
| - Une somme de | 22 816.76 € |
| affectée, pour solde, au compte "Autres réserves". | |

Rappel des dividendes antérieurement distribués

Pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes, au titre des trois exercices précédents.

Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, nous vous signalons que le résultat de l'exercice tient compte d'une somme de 7 228 €, correspondant à des charges non déductibles du résultat fiscal selon les dispositions de l'article 39-4 du même code.

L'impôt supplémentaire en résultant pour la société s'élève à 1 084 €.

Détention du capital social par les salariés

Conformément à l'article L.225-102 du Code de commerce, nous vous précisons que le personnel salarié de la société ne détient pas de participation dans le capital de la société à la date de clôture de l'exercice.

Conventions réglementées

En application des dispositions de l'article L.227-10 du Code de commerce, nous avons l'honneur de vous faire lecture des conventions visées audit article intervenue au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

Conclusion

Nous espérons que les résolutions qui vous sont proposées recevront votre agrément.

LE PRESIDENT

